

Société Civile Professionnelle d'Avocats CBF

Cet état prévisionnel est destiné à l'information du client. Seules les demandes de provisions et notes d'honoraires sont à régler.

ETAT PREVISIONNEL DE FRAIS ET HONORAIRES

PROCEDURE TRIBUNAL JUDICIAIRE EN DEMANDE UNE PARTIE DEFENDERESSE

Ouverture de dossier 320,00 €

PROCEDURE : TRIBUNAL JUDICIAIRE

Etude du dossier, rédaction de l'assignation	960,00 €
<i>Eventuel mémoire complémentaire</i>	<i>640,00 €</i>
Préparation du dossier de plaidoirie	320,00 €
Honoraires de plaidoirie	320,00 €
Honoraires de vacation	1 280,00 €
<i>Eventuellement certificat de non appel</i>	<i><u>160,00 €</u></i>
 Sous-total	 <u>3 680,00 €</u>
 TOTAL HT (TVA 20 % EN SUS)	 4 000,00 €

SOUS TOUTES RESERVES OU OMISSION

AVOCAT

En sus selon convention : UV 1^{er} janvier 2022 : 320,00 €

- ✎ Rendez-vous
- ✎ Procédure (Eventuelles conclusions 1 à 2 UV - certificat de non appel , etc ...)
- ✎ Débours (Frais de copies, frais postaux, frais de signification, etc.)
- ✎ Honoraires par partie supplémentaire majorés de ¼.
- ✎ Honoraires de résultat – 2,5 % à 7,50 % selon la convention d'honoraires